

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 26 juin 2014

Année scolaire : 2013/2014

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 juin 2014

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : BERTHET Lionel

Secrétaire de séance : ROYER Emilie

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 17

Ordre du jour

1 - Action éducatrice

- 1-1 Bilan du programme d'actions 2013/2014
- 1-2 Contrat d'objectif tripartite 2014-2018
- 1-3 Projet d'intervention de la troupe E.I.T.C. (théâtre Anglais)
- 1-4 Information sur la cordée de la réussite (collège - lycée)
- 1-5 Horaires de l'établissement : avis initial.

2- Hors action éducatrice

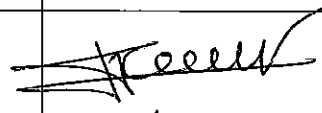
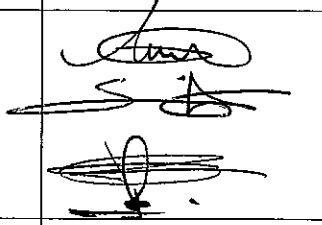

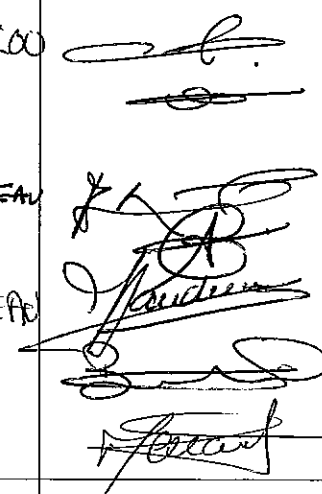
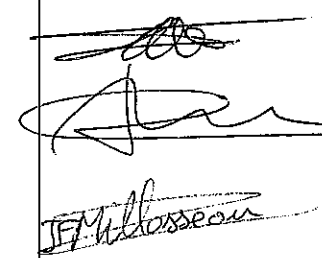
- 2- 1 Projet d'internat pour des collégiens.
- 2-2 Tarifs divers

3- Budgétaire

- 3-1 Décision budgétaire modificative.
- 3-2 Ventilation des crédits pédagogiques.

4- Questions diverses

- Annexes [nombre – titre)
- Motions [nombre – titre)

NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
1°) Président M. BERTHET Lionel, Principal					
2°) Représentants de l'Administration Mme ROYER Emilie, Principale adjointe Mme SOUSTRE Michèle, Directrice adj. de la E.G.P.A Mme GAUTIER Sophie, C.P.E. M. TIREBOIS Daniel, Gestionnaire	✓ ✓ x				
3°) Représentants des Collectivités Territoriales M. PINEAU Patrice, Conseiller Général Mme GORRY-BARDOT Christine, représentant la Communauté de Communes M. COCHARD Philippe, représentant la Ville de Thouars Mme SUAREZ Laura, " " " "	✓				
4°) Personnalité qualifiée M. FUZEAU Bruno					
5°) Représentants des personnels de l'établissement Mme MORILLON Nathalie, professeur M. GAINANT Aurélien Mme GENTY Frédérique Mme BOUFFARD Flavie Melle RICHARD Caroline M. BOURDET David Mme GAUTIER Alexia Mme MONROUZEAU Magalie Mme BERNARD Virginie Mme MENARD Patricia	✓ ✓ x x x x x x x x		x x x	Mme CHAMPALOO Mme ROUSSEAU M. LANDREAU	
6°) Représentants des Parents d'Elèves Mme PENAUD Corinne Mme CHAMPEME Alexandra Mme LECOMTE Anne M. HARENG Michel M. MILLASSEAU Jean-François M. RODRIGUEZ Romuald M. GELLE Xavier	x x x x				
7°) Représentants des élèves Melle BROCHARD Lucile Melle MAGRON Charlotte M. FRAPPEAU Alexandre					

Séance du 26 juin 2014

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BERTHET Lionel	X						
	Proviseur ou principal adjoint	ROYER Emilie	X						
	Gestionnaire	TIREBOIS Daniel	X						
	C.P.E.	GAUTHIER Sophie	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA	SOUSTRE Michèle	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	PINEAU Patrice							
	Groupement de communes	GORRY-BARDOT Christine							
	Commune siège	CHOCHARD Philippe	X						
	Commune siège	SUAREZ Laura							
PERSONNALITE QUALIFIEE		FUZEAU Bruno							
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MORILLON Nathalie	X						
		GAINANT Aurélien	X						
		GENTY Frédérique			X	Remplacée par Nicolas Champalou			
		BOUFFARD Flavie	X						
		RICHARD Caroline			X	Remplacée par Anne Rousseau			
		BOURDET David	X						
		GAUTIER Alexia	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MONROUZEAU Magalie			X	Remplacée par Denis Landreau			
		BERNARD Virginie	X						
		MENARD Patricia	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	PENEAUD Corinne							
		CHAMPEME Alexandra	X						
		LECOMTE Anne	X						
		HARENG Michel							
		MILLASSEAU Jean-François	X						
		RODRIGUEZ Romuald							
		GELLE Xavier							
	Elèves	BROCHARD Lucile							
		MAGRON Charlotte							
		FRAPPEAU Alexandre							

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2014

Le conseil d'administration s'est réuni sur convocation du Chef d'établissement transmise aux différents membres.

Le quorum étant atteint (voir liste d'émargement), Monsieur Berthet, ouvre la séance à 18h05.

Madame Royer est la secrétaire de séance.

Monsieur Berthet informe des modifications de l'ordre du jour. Nous évoquerons certains points lorsque M. Cochard, représentant de la mairie sera arrivé. Nous retirons le point 2.2. Tarifs divers et nous ajoutons au point 3.1 des investissements qui nécessite un vote du Conseil d'Administration. Il n'a pas été déposé de questions diverses.

1. ACTION EDUCATRICE

1.1 Bilan du programme d'actions 2013/2014.

Ce bilan est issu des fiches remplies par les enseignants. Il a été étudié également en conseil pédagogique. Les membres du Conseil n'ont pas de remarques particulières.

Nombre de votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.2 Contrat d'objectif tripartite 2014/2018.

Le contrat d'objectif est en cohérence avec le projet d'établissement rédigé auparavant. Ce contrat est établi pour une durée de quatre ans, il est donc valable jusqu'en 2018. Il est l'appui de négociations de moyens humains et financiers avec nos deux autorités de tutelle que sont la Direction Académique et le Conseil Général (CG).

Un représentant du personnel enseignant demande des précisions sur la mobilisation de la Dotation Globale Horaire (DGH) pour la prochaine rentrée. Monsieur Berthet explique qu'à l'origine, les termes étaient beaucoup plus restreints (« dispositif SPS ») puis après des échanges, les termes suivants ont été validés « expérimentation des actions de différenciation ». Cet accord permet à l'établissement d'obtenir un volant d'heures supplémentaires pour faire fonctionner les différents dispositifs.

Le même représentant demande des explications sur « l'autonomie financière garantie ». Le CG ne s'est pas engagé pour des moyens sur quatre ans mais s'est plutôt engagé dans le cadre d'une labellisation « collège expérimental » pour ce qui concerne l'entretien et les équipements. Le programme d'investissement de l'établissement est, lui, garanti sur quatre ans.

Monsieur Berthet demande l'approbation du Conseil d'Administration (CA) pour la signature du contrat d'objectif dont les membres ont eu connaissance avant le conseil.

Nombre de votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1.3 Intervention de la troupe E.I.T.C. (théâtre anglais)

La troupe E.I.T.C est une troupe irlandaise de théâtre qui propose un spectacle interactif pour nos élèves de 4^{ème}. Ces intervenants demandent un coût d'installation (50€) ainsi qu'une somme forfaitaire par élève (6€).

Monsieur Berthet demande au CA un accord de principe pour faire payer une participation aux familles pour une action qui n'est pas un voyage. Si l'accord est donné, cela entrainerait la réservation de la troupe et une proposition plus précise du projet dès le mois de septembre.

Le projet est d'ores et déjà précisé par Madame Rousseau, présente au conseil. La troupe viendrait au collège au mois de mai 2015, jouer deux représentations sur une journée pour cibler 65 élèves à chaque séance. Sept élèves seraient intégrés à chacune des pièces : ils auraient donc un rôle à apprendre en anglais. Les acteurs de la troupe échangeraient ensuite avec les élèves.

Ce projet répond à une volonté de l'inspecteur d'anglais de mettre davantage en contact les élèves avec la langue écrite et orale.

Nombre de votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. HORS ACTION EDUCATRICE

2.1 Projet d'internat pour des collégiens.

Un projet de convention est en élaboration entre le collège, le lycée Jean Moulin, le Conseil Général et le Conseil Régional suite à une demande du recteur qui a eu un regard très attentif, notamment, sur le Nord Deux-Sèvres.

Ce projet concerne les jeunes élèves qui n'ont pas toutes les conditions favorables pour travailler et pour être encadrés au sein de leurs familles. Seuls les deux collèges de Thouars alimentent l'internat dans la limite de douze garçons et huit filles. L'accueil de ces jeunes se feraient à la rentrée des vacances de Toussaint ; la proposition et le montage du projet continuant de se construire avec les familles d'aujourd'hui à fin octobre.

Les élèves intégrant l'internat sont déjà inscrits au collège Jean Rostand et continueraient leur scolarité dans cet établissement. Il n'est pas question d'accorder des dérogations pour intégrer des élèves venant d'autres établissements et désireux de bénéficier de ce service.

Le CG participera au transport des élèves entre le lycée Jean Moulin et le collège Jean Rostand.

Les niveaux ciblés sont les 4^{ème} et les 3^{ème} pour une meilleure intégration.

Un représentant du personnel demande si une compensation horaire est prévue au niveau des agents pour le travail en plus. Monsieur Berthet répond que, pour l'instant, seul un système de convention financière serait mis en place, à savoir que le Conseil Général reverserait des moyens financiers au Conseil Régional. Aucun agent ne serait déplacé du collège vers le lycée.

Un représentant de parent pose la question du nombre d'élève ciblés pour le moment et du mode de sélection.

Une dizaine d'élèves ont été identifiés avec les professeurs principaux des niveaux concernés. Aujourd'hui, les familles ont été informées par courrier et nous avons eu un refus et trois familles intéressées mais demandant plus de précisions.

Suite à une remarque, il est également précisé que la question de l'encadrement des élèves est encore en discussion. Le lycée obtiendrait un demi poste supplémentaire en assistant d'éducation ainsi que l'intervention de l'animateur culturel mis à disposition par le Conseil Régional pour le mercredi après-midi. Le problème reste entier pour le lien entre les trois établissements concernés.

Ce projet est donné à titre d'information au CA.

3. BUDGETAIRE

3.2 Ventilation des crédits pédagogiques.

Pour l'année 2014-2015, les crédits pédagogiques s'élèvent à 3450€ contre 8308€ l'année précédente.

Dans ces crédits, doivent être déduits les droits de reprographie (925.65 €) ainsi qu'un complément pour l'achat de carnets de correspondance (40€). Une somme de 1500€ a également été allouée au programme d'actions.

Selon la documentaliste, il faudrait renouveler deux jeux de manuels en français et en espagnol pour une question de vétusté. La politique de la réforme du collège et du LPC en cours préconise de ne pas faire d'investissement au près des éditeurs. Seulement 984.35 € seront affectés aux manuels scolaires.

Le CA se prononce sur la répartition des crédits pédagogiques telle qu'elle est présentée.

Nombre de votants : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Arrivée de M. Cochard, représentant de la mairie de Thouars.

3.1 Décision budgétaire modificative et investissements.

Le C.A doit se prononcer sur une proposition de prélèvement au fond de réserve de 25 300 €.

1) Une partie 13 600 € s'inscrit dans le cadre du fonctionnement à savoir :

Un complément de 800 € pour terminer la première partie de la signalétique.

La deuxième partie de ce projet nécessite un budget supplémentaire d'environ 3 000 € pour 2015.

- 8 500 € sont destinés à la réalisation sur mesure de chariots pour la distribution et la collecte des couverts et plateaux repas afin d'en réduire la manutention entre ces deux étapes et de ne plus avoir la nécessité de réalimenter la banque self pendant le repas par un stockage suffisant et mobile.

- 800 € pour l'acquisition d'un ensemble de couteaux de cuisine de haute qualité.

- renouvellement de petit matériel de cuisine ainsi que de tapis.
- 800 € pour le remplacement des doubles vitrages impactés.
- 1 200 € pour l'achat de petites fournitures et peinture, de matériel divers et outillage pour l'équipement de l'atelier de maintenance de l'établissement.

- 2) Le reste 11 700 € s'inscrit dans le cadre de l'investissement à savoir l'acquisition :
- d'un nettoyeur vapeur SANIVAP (4 000 €)
 - d'un ensemble de mannequins pour la formation au secourisme (3 500 €)
 - de matériel vidéo projecteur interactif (suite programme remplacement)

3.3 Signature d'une convention de cession :

L'établissement fait l'acquisition de deux véhicules d'occasion, un espace Renault et une twingo :

- le véhicule sept places (espace) pour l'associer à notre trafic neuf places et permettre ainsi de réaliser des petits déplacements locaux et dans le cadre de visite d'entreprises pour les petits groupes d'élèves (12 à 14) sans faire appel à un prestataire.
- La twingo pour réaliser les petits déplacements (courrier, transmission de documents entre les divers services administratifs, agence comptable...).

L'achat se fait sur le budget d'investissement primitif voté lors du budget 2014, pour un montant total de 5 100 €.

Il est demandé au C.A. l'autorisation au Principal de signer la convention de cession pour l'acquisition de ces véhicules.

Nombre de votants : 18 **POUR : 18 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0**

Monsieur Berthet revient sur les points indiqués plus haut dans l'ordre du jour.

1.4 Cordée de la réussite.

Le problème posé dans le pays thouarsais est le manque d'ambition des jeunes qui se dirigent plutôt vers des bacs professionnels, voire des BTS.

Le lycée Jean Moulin travaillerait avec la faculté de Poitiers, l'ENSMA et l'ENSIP pour la filière ingénierie. Les étudiants de ces filières seraient les tuteurs des lycéens qui deviendraient à leur tour tuteurs des collégiens.

La mise en place est prévue pour la rentrée de septembre 2014.

Il est également nécessaire de mettre en place des actions à l'extérieur des établissements afin de sensibiliser les populations du territoire, ce qui induit une participation de la mairie.

1.5 Horaires de l'établissement.

Monsieur Berthet propose une modification des horaires de l'établissement. Le but est de lancer la réflexion sur les possibilités d'évolution de ces horaires pour la rentrée 2015 à minima. Cela nécessite l'autorisation de la mairie, du CG pour les transports ainsi que du CA.

L'objectif est d'obtenir plus de souplesse dans les emplois du temps, aux vues de la complexité des options et des trois unités pédagogiques du collège (SEGPA, ULIS et enseignement général).

Les membres du CA s'engagent dans l'idée d'une concertation à ce sujet durant l'année 2014-2015.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président de séance :

La secrétaire de séance :

